

Association Rue de l'Avenir

MENTION SPECIALE DU JURY
TROPHEES 2013 DE LA
MOBILITEDéfi  Action 3/4.1 – Pacifier la voirie**1** DESCRIPTION DU PROJET

L'association Rue de l'Avenir constate souvent que les usagers de l'espace public ont une perception assez juste des améliorations susceptibles d'améliorer la sécurité, la qualité ou le confort de leur trajet à pied. Toutefois l'expression et la concrétisation de ces idées sont difficiles et peu prises en compte étant donné le manque de technicité et d'expertise. C'est dans ce contexte que la délégation régionale de l'association Rue de l'Avenir, en collaboration avec l'association Vivacités Île-de-France, organise un concours : « La rue...on partage ! ». Ce concours, déjà expérimenté en région Rhône-Alpes et à l'échelle nationale, visait à faire émerger et à soutenir des initiatives locales et collectives contribuant à une plus large diffusion des connaissances sur :

- l'apaisement de la circulation (Zones 30, Zones de rencontre),
- l'amélioration de la qualité des espaces publics et du cadre de vie,
- l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- la sécurité des déplacements non motorisés,
- la promotion des modes actifs

En Île-de-France, les sujets couverts par le concours ont été élargis aux initiatives pédagogiques et aux animations permettant de comprendre et de lire l'espace urbain, d'en appréhender les qualités ou les défauts et/ou d'en modifier l'usage à des fins ludiques.

Un appel à projet a été lancé par Rue de l'Avenir et Vivacités en octobre 2010. Les dossiers de candidatures devaient être remis le 28 janvier 2011 et préciser :

- La catégorie d'intervention
 - Aménagements urbains : cheminement piéton, zone de rencontre (gare, sortie d'école, etc.), mise en accessibilité d'un équipement public, création d'une place, aménagement d'une zone 30, etc.
 - Actions d'éducation à l'environnement urbain visant à améliorer la connaissance des enjeux liés aux thèmes choisis pour le concours : animations pédagogiques, balades urbaines, création d'outils pédagogiques, etc.
- Le type de porteur de projet : collégiens, lycéens, enseignants, animateurs, habitants,...
- La description du projet : caractère innovant ou original, effort de recherche, caractère collectif du portage, ancrage local, participation du tissu local...

Une première sélection, en février 2011, a permis au jury de retenir 14 dossiers sur 28 dossiers reçus. Les porteurs de projet étaient divers : associations locales d'adultes, des conseils de quartiers, des groupes d'élèves de collèges ou de lycée, des conseils municipaux de jeunes. Ils ont alors reçu le soutien d'un expert bénévole de Rue de l'Avenir ou de Vivacités. Ceci a permis de formaliser ou de faire aboutir soit des projets d'aménagement urbain qui favorisent la sécurité des déplacements non motorisés, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la qualité de l'environnement et un partage apaisé de l'espace public soit des initiatives pédagogiques qui améliorent la connaissance de l'environnement urbain dans une optique de développement durable et de responsabilité citoyenne.

Une seconde sélection, en mai 2011, a permis de récompenser 5 lauréats sur 12 finalistes. Les lauréats ont bénéficié de 1 000 € de prestations supplémentaires pour finaliser leur projet. Cette démarche a aussi été l'occasion de former un certain nombre d'acteurs locaux aux connaissances de base concernant les solutions et les principes qui existent pour favoriser l'apaisement de la circulation (Zones 30, Zones de rencontre, principe de prudence, double sens cyclables, prise en compte de la marche..), faire mieux connaître les différents enjeux d'un développement des modes doux (santé, apaisement de la circulation, lutte contre la pollution...), acquérir des méthodes d'observation, d'analyse et de formalisation pour favoriser une participation citoyenne. Elle a également permis un débat démocratique avec les décideurs, sur des cas concrets, à partir de connaissances maîtrisées et d'arguments validés par des experts.

2 LES ACTEURS DU PROJET

L'ensemble de la démarche a été pilotée par les responsables de la délégation Île-de-France de Rue de l'Avenir et l'équipe de Vivacités.

Le jury était composé de représentants de Conseils généraux (Seine Saint Denis et Val de Marne), de la ville de Paris, du Maire de Sceaux, de l'Education Nationale, du Conseil Régional des Jeunes, et d'associations.

Le budget de ce concours a été de 32 000 euros sur la période de juillet 2010 à Novembre 2011. Un soutien financier a été reçu de plusieurs partenaires : l'Etat (Ecologie et Jeunesse et Sports), le Conseil régional, la Ville de Paris, les Conseils Départementaux de la Seine Saint Denis, du Val de Marne et Aéroports de Paris.

De plus, l'IAU-IDF a apporté un soutien logistique important au bon déroulement de la démarche. Enfin, l'initiative portée par les bénévoles (Rue de l'Avenir et partenaires) a été un facteur de succès du concours.

3 VIE ET SUITES DU PROJET

Un réel travail utile d'accompagnement par le groupe d'experts a été réalisé pour la majorité des projets retenus afin de passer de l'idée au projet dans une optique de faisabilité. Les porteurs de projet ont démontré, en formalisant progressivement leur dossier, leur implication et leur pragmatisme pour favoriser ou inventer un bien être dans l'espace public reposant sur une convivialité cultivée, un sens civique partagé et une attention à la qualité de l'environnement urbain (propreté, nature dans la ville, apaisement de la circulation motorisée). Cet événement a constitué une étape positive en ce qui concerne la notoriété sur la région des deux associations qui en pilotaient l'organisation. Sur les douze dossiers finalistes 5 dossiers ont été réalisés, 4 ont pu utilement prospérer grâce à la crédibilité acquise ou aux contacts établis, 3 ont été valorisés en tant que finalistes mais n'ont pas, pour des raisons variées (malentendu sur l'objet, mutation du porteur de projet, réalisation subordonnée à un financement non obtenu) profité de la dynamique en cours. Les 5 projets lauréats ont été valorisés dans une exposition d'abord dans le hall de l'IAU-IDF puis à la Mairie du 11^{ème} arrondissement de Paris et dans les locaux de la Direction de la voirie et des déplacements de la Mairie de Paris.

4 CONTACT

Rue de l'avenir, Denis MOREAU Délégué, Ile de France

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@stif.info



Exemple de panneau d'un lauréat à l'exposition